



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 10 octobre 2019

Compte-rendu affiché le : 18 octobre 2019

Date de convocation du conseil municipal : 04 octobre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Monsieur Bernard AUDRAN

Membres présents : M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; Mme Magnhia MENGUS ; Eliette CAMUT ; M. Bernard GUY ; M. Antonio GODOY

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Pierre SABATIER (Procuration Joseph RODRIGUEZ) ; Mme Louisiane DELMAS (Procuration Sophie SOUYRIS) ; M. Sébastien DUMONT (Procuration Bernard AUDRAN) ; Rodolphe MILHAU (Procuration Gilles GROS)

Membre absent : M. Éric PEROLAT ; Mme Isabelle PUJALTE

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 septembre 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 05 septembre 2019.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I- Subvention 2019 – Football club Lodézien
- II- Valorisation des subventions indirectes par les associations
- III – Frais de scolarité SAINT-GUIRAUD
- IV – Convention Réseau Bibliothèque
- V – Rapport de la Chambre régionale des comptes sur le budget de la CCC
- VI - Questions diverses :

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajourner une question à l'ordre du jour, les frais de scolarité de SAINT GUIRAUD, car la commune n'a pas encore tous les éléments chiffrés pour pouvoir finaliser cette question.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1: Subvention 2019 – Football club Lodézien

Lors du vote du budget, le dossier de demande de subvention n'était pas complet. La commune n'a donc pas pu l'inscrire. La situation a été régularisée aussi, il est proposé de verser la subvention demandée pour un montant de 500 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention pour un montant de 500 €.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2: Valorisation des subventions indirectes par les associations

La mesure avait été présentée aux associations lors d'une précédente réunion. Il s'agit pour la commune d'estimer le coût annuel de fonctionnement des biens communaux prêtés aux associations afin d'évaluer un montant de subvention indirecte (prêt de matériel ou mise à disposition de locaux ou terrains à titre gracieux) attribué à chacune des associations bénéficiaires. Ces dernières devront en intégrer le montant dans leur bilan comptable.

Après avoir travaillé sur des estimations du coût de location des bâtiments communaux, le résultat a été jugé peu représentatif. Réduire le coût annuel de fonctionnement à la journée ou à l'heure ne veut finalement pas dire grand-chose. Il est donc proposé d'adopter une méthode de comptabilisation au prorata de l'utilisation des salles et équipements. Dans ce cas de figure, c'est la commune qui calculera le montant que les associations doivent inscrire dans leur comptabilité en fonction de l'utilisation faite par chaque association. Un courrier sera ensuite envoyé en fin d'année pour informer chaque trésorier de la somme qu'il doit reporter dans son bilan.

La commune compte donc sur le respect des règles de réservation (biens, locaux, terrains...) afin, notamment, que l'agent en charge d'effectuer ce calcul puisse avoir tous les éléments.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette méthodologie.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3: Convention Réseau Bibliothèque

La Communauté des Communes du Clermontais propose aux communes de conventionner pour mettre en réseau les différentes bibliothèques municipales et/ou médiathèques du territoire. La convention a été transmise aux élus pour information. Elle prévoit notamment que les frais de 2 €/hab., pour le renouvellement des fonds seront partagés à part égale entre la Commune et la Communauté. Cette convention prévoit également d'unifier le logiciel de prêt sur l'ensemble du territoire ce qui permettra aux administrés d'avoir accès à un catalogue commun plus étoffé que celui existant. Des animations supplémentaires seront organisées et la gratuité du service mise en place récemment par la Commune est maintenue.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4: Rapport de la Chambre régionale des comptes sur le budget de la CCC

Monsieur le Maire a été saisi par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et la Communauté de Communes du Clermontais pour que le récent rapport de la CRC sur les finances intercommunales soit exposé en Conseil Municipal. Tous les conseillers ont été destinataires du rapport. Ce dernier n'appelle pas de remarque particulière. Il est globalement positif malgré les quelques pistes et recommandations de la CRC pour améliorer la gestion financière de la structure.

POINT N°5: Questions diverses :

Les conseillers municipaux sont informés que la prochaine commission animation sera décalée d'une semaine. Elle aura lieu le jeudi 24 octobre 2019.

Les travaux d'extension du cimetière sont en cours et progressent bien. La météo prochaine sera déterminante pour la suite des travaux. La pluie pourrait ralentir le chantier.

La Communauté des Communes du Clermontais, en charge des réseaux humides sur la commune, débutera les travaux de la traversée du village RD619 le 04 novembre 2019. Les travaux devraient débuter par l'Avenue Marcellin Albert du côté de la cave coopérative. Malgré l'inquiétude légitime des commerçants il est difficile de donner des échéances plus concrètes sur les travaux qui incombent à la commune mais une réunion d'information sera organisée avant le début du chantier afin de recueillir les remarques des administrés et faire en sorte que les travaux entraînent le moins de gêne possible.

Le Cabinet d'architecte a estimé les travaux de la Cour du Château et l'aménagement d'une partie du parvis de la future mairie à 150 000 €. Il est prévu de faire les demandes de subventions en 2020 pour 2021 avant de réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de l'aire de co-voiturage, pour la partie dont le Conseil Départemental à la charge, vont commencer.

La séance est levée à 20h00